

**Compte rendu  
du Conseil Municipal  
du 13 février 2020**

Le treize février deux mille vingt, à dix huit heures vingt minutes à la Mairie, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain DUTRANOIS, Maire.

**Conseillers en exercice** : Monsieur Alain DUTRANOIS, Monsieur Dominique DONY, Monsieur Noël ROUX, Monsieur Gérard GARCIA, Monsieur Didier CRUZOL, Madame Cécile FERRIER-BOURDET, Madame Valérie COMBES, Monsieur Jonathan MEIKOW, Monsieur Jacques ROUGER, Madame José TEN DIJK-VAN DIERMEN et Monsieur Benoit BOURDET.

**Représentés** : aucun

**Absents** : aucun

Madame Cécile BOURDET a été désignée secrétaire de séance.

*Monsieur le Maire fait un tour de table et constate que le quorum est atteint. L'Assemblée fixe l'ordre du jour des questions diverses.*

---

**La séance est ouverte conformément à l'ordre du jour suivant :**

Vote du Compte Administratif 2019 et Affectation du Résultat  
Demandes de subventions des associations

Questions diverses

Délibérations du conseil:

**Vote du compte administratif complet - floressas ( DE 2020 02)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Dominique DONY délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé                  | Fonctionnement      |                      | Investissement      |   | Ensemble            |                      |
|--------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|---|---------------------|----------------------|
|                          | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent                                  | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés       |                     | 93 924.81            |                     | 9 668.12  |                     | 103 592.93           |
| Opérations de l'exercice | 132 088.16          | 153 691.30           | 57 980.63           | 24 869.03   | 190 068.79          | 178 560.33           |
| <b>TOTAUX</b>            | <b>132 088.16</b>   | <b>247 616.11</b>    | <b>57 980.63</b>    | <b>34 537.15</b>                                      | <b>190 068.79</b>   | <b>282 153.26</b>    |
| Résultat de clôture      |                     | 115 527.95           | 23 443.48           |   |                     | 92 084.47            |
|                          |                     |                      |                     | Restes à réaliser                                     | 3 004.80            |                      |
|                          |                     |                      |                     | Besoin/excédent de financement Total                  |                     | 89 079.67            |
|                          |                     |                      |                     | Pour mémoire : virement à la section d'investissement |                     | 84 938.00            |

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

|           |  |
|-----------|--|
| 26 448.28 | au compte 1068 (recette d'investissement)          |
| 89 079.67 | au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) |

Fait et délibéré à FLORESSAS, les jour, mois et an que dessus.

#### Nouveaux statuts du syndicat AGEDI ( DE 2020 03)

**OBJET : Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).**

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est envisagé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat informatique mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3). De cette transformation découleront des conséquences quant au mode de gestion et de gouvernance de la structure.

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

## Questions et informations diverses

Demandes de subventions :

"AIPE" (association des parents d'élèves) : 150 € accordés

"DINAFORM" : demande rejetée

"Deux mains pour demain" : demande rejetée

Monsieur le Maire a demandé une opération de comptage et de mesurage de la vitesse dans le bourg du village. Pour cette opération qui doit durer un mois, le Conseil Départemental nous envoie un devis d'un montant de 181,83 euros. Le conseil municipal accepte les conditions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 19h08.

La Secrétaire,  
Cécile BOURDET

Le Maire,  
Alain DUTRANOIS



*Alain Dutranois*  
**M. DUTRANOIS Alain**  
Maire de Floressas

